



Sion, le 30 janvier 2024

COMMUNIQUE POUR LES MEDIAS

Concernant les abus sexuels dans l'Eglise catholique, les médias sont informés par le présent communiqué que Mme la Procureure générale Beatrice Pilloud a repris l'enquête.

Les investigations policières continuent quelle que soit la communauté touchée. La police cantonale a pris en charge et/ou contacté les personnes qui se sont annoncées. A ce jour, 27 personnes ont été contactées et écoutées mais n'ont pas souhaité être entendues de manière formelle. Ces contacts ont fait l'objets de rapports à l'intention de la Procureure générale. Cinq personnes ont souhaité être entendues de manière formelle. Plusieurs personnes mises en cause ont également entendues.

D'un point de vue procédural, la Procureure générale n'a pas encore ouvert formellement de procédure à l'encontre d'un auteur présumé déterminé, car jusqu'à présent, tous les cas annoncés sont prescrits ou le présumé auteur est décédé. A ce stade des investigations, trois ordonnances de non entrée en matière s'imposent en raison du décès de l'auteur et/ou de la prescription manifeste des faits dénoncés. Avec l'aide précieuse de la police, les investigations continuent.

Il faut aussi souligner que l'Evêché de Sion, par Mgr Lovey collabore pleinement avec la Justice pénale afin de faire la lumière sur ces actes.

La police et le ministère public rappellent qu'ils se tiennent à disposition des victimes ou de toutes personnes qui souhaiteraient dénoncer des faits de cette nature. Elles peuvent la contacter via l'adresse mail@police.vs.ch ou en se rendant dans un poste de la Police cantonale. Elles ont aussi la possibilité de contacter un Centre LAVI ou directement par écrit au Ministère public.

Les personnes mises en cause bénéficient de la présomption d'innocence durant la procédure préliminaire.

Le ministère public ne fera pas d'autres commentaires.

Sion, le 30 janvier 2024